



"HOUI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT, 1844.

NO. 24.

Pour le Charivari.

Barthe est-il un lâche : Ah ! non.
— "anon"

Aix : Sur ce globe argent fait tout.
Hélas ! "tout homme est menteur."

Dé l'auteur jusqu'à l'acteur,
Tous s'accordaient à médire ;
Tous vont même jusqu'à dire,
Hautement dans un salon,
Que Barthe est un lâche ; — Ah ! non. (ter.)

Peste soit de Duvernay,
Peste soit de Desmaray,
Qui voulaient lui faire niche....
De riposter il est chiche....
Ils en sont pour leur carton.
Barthe est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

St. François, Pitt et Lafleur,
Smith et Pinard le docteur,
Gouin, Comeau, Duguay, Courchène,
Et Chartrain jurent sans gêne
Que Barthe est brave garçon,
S'il n'est pas un lâche, — Ah ! non (ter.)

Mais, pour mieux vous le prouver
Que ne puis-je retrouver,
Dans ma mémoire interdite,
Quelqu'exploit qui, par la suite,
Pourrait Mustérer son nom.
Barthe est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

D'abord notre vieux Vincent
Le devine dans un cent.
"Allons, ma vieille, un hommage
"A l'homme dont le courage
"Lui vaut un si grand renom,"
Barthe est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

La vieille alors part soudain
Et s'en va dans son jardin....

Deux œillots feront l'affaire...
Ils sont si beaux qu'ils vont faire
Grand effet sur sa raison.
Barthe est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

Un objet rempli d'appas.
Pour honorer son Gala,
Lui cueille, à travers les branches,
Un bouquet, de ses mains blanches,
Barthe en est fou tout de bon ;
Mais est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

Téméraire Duvernay !
Trop imprudent Desmaray !
Vous risquez votre existence,
L'exposant à la vaillance,
D'un Preux de si grand renom.
Barthe est-il un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

Ca taisons nous... l'Univers
Se pâme en lisant ces vers.
Malgré toute ma logique,
Il me croit un sot critique.
Car Barthe est brave garçon
S'il n'est pas un lâche ? — Ah ! non. (ter.)

Question Théologique.

TRAITE' SUR LE SERMENT D'UNE GIRAFFE.

Si je ne me trompe, les pères de l'église et les juriconsultes n'ont jamais songé à donner leur opinion sur la validité du serment que peut prêter une giraffe. Ils ont écrit volume sur volume concernant l'importance qui doit être attachée au serment des divers membres de la société, mais jamais ils ne soufflèrent mot à propos de celle que peut commander celui d'une giraffe. La raison en est évidente : qui se serait imaginé que l'on verrait un beau jour une giraffe venir prendre l'Évangile à témoin pour attester la vérité de ce

qu'elle avance ? Puisque nos Saints Pères et nos savants légistes n'ont pas eu assez de prévoyance pour toucher cette question importante, il me reste, à moi, Charivari impudique selon l'Aurore, de vous en entretenir, et de l'examiner sur toutes les faces.

Vous vous rappelez sans doute de l'infâme accusation portée contre MM. Lafontaine, Berthelot et Duvernay par l'Aurore, et du démenti formel que la Minerve et moi lui avons donné ! Cette accusation était faite sur l'autorité de quelqu'un appartenant au bureau de la rue St. Amable, et ce quelqu'un voyant sa véracité mise en doute s'en est trouvé piqué et s'est montré le nez de derrière le voile de l'anonyme. Ce quelqu'un n'est autre que C. H. CHARRIER alias LA GI-



RAFFE. Il prit donc sur lui de faire un affidavit répétant l'accusation niée comme ci-dessus. Et voilà ce qui donne lieu à l'examen de la question toute importante, et théologique. Une giraffe peut-elle prêter serment ? Je prétends humblement qu'elle ne le peut pas et pour diverses raisons.

1o. Si elle doit le faire comme les catholiques, il lui faut tenir les Évangiles et puis les baiser : Or, comment